

Date de convocation

16/03/2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 13

Nombre d'absents excusés : 0

Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à vingt heures,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur BOUTONNET Nicolas été élu secrétaire de séance

Présents : BOUTONNET Nicolas, CABROL Vanessa, CALMELS Bernard, COSTES Séverine, GANEAU Emmanuelle, MARTY Sandrine, MAZIERE Benoit, MONTEILLET Marjorie, POUGET Daniel, POUGET Joël, TARROUX Candy, THERON Camille, VABRE Philippe.**Absents excusés :****DEL2026-17 Détermination du nombre d'adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **Décide** la création de 3 postes d'adjoints.

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdits

Bernard CALMELS BOUTONNET Nicolas



Certifié exécutoire par affichage le 20/03/2026 et envoi à la Préfecture